

élagage de haie du voisin

Par Sojanaff, le 06/11/2012 à 16:03

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison avec terrain, la haie du voisin a ses branches qui dépassent du grillage et donc vont sur la propriété. J'en ai parlé à la propriétaire pour lui dire que j'allais demander au voisin de faire l'élagage, et je suis donc allé lui demander... il a répondu qu'il ne voulait pas (je précise que j'ai profité du fait qu'il était en train de faire élaguer ses haies de son côté pour lui faire la demande) qu'il faisait lui-même l'élagage de la haie de son voisin de son côté, et qu'il ne voyait donc pas pourquoi il ferait la sienne de notre côté... ma question est donc de savoir si je peux moi-même lui faire un courrier ou si ça revient exclusivement à ma propriétaire? Et pour la suite (parce que ça m'étonnerait qu'un courrier ne le fasse changer d'avis) j'ai peur que la propriétaire ne veuille pas aller plus loin (elle veut bien faire le courrier, mais si cela ne suffit pas, il faudra en faire un autre avec AR et ensuite TI - si je ne m'abuse) quel serait donc mon recours si cela en arriver là ? Merci d'avance

Par **HOODIA**, le **06/11/2012** à **16:44**

En principe votre propriétaire doit demander à votre voisin d'élaguer les branches qui dépassent chez vous...

On ne peut se rendre justice en effectuant le travail à sa place.

et, le propriétaire est responsable de son locataire.....

Par Sojanaff, le 07/11/2012 à 13:48

Bonjour et merci de m'avoir répondu

Donc s'il ne voulait toujours pas faire élaguer après que ma propriétaire lui ai demandé, il n'y a qu'elle qui pourrait donner suite (lettre avec AR, etc), je vais donc croiser les doigts pour qu'elle veuille bien se lancer là-dedans et je reviendrai ici demander conseil si jamais elle ne veut pas

Bonne journée